

Feuillet d'information pour la collecte correcte des batteries et accumulateurs au plomb (batteries de démarrage)

Récupération en paloxe pour batteries au plomb

- Le mélange de batteries au plomb avec d'autres piles/batteries n'est pas permis. Les piles domestiques, batteries de barrières électriques, piles de lampes de chantier et les piles au lithium ne sont pas des batteries au plomb et doivent être remises séparément.
- Chaque batterie au plomb doit être protégée d'un court-circuit. Pour cela, couvrez les pôles avec un capuchon de protection ou du ruban adhésif.
- Pour éviter les fuites d'acide, les batteries ne doivent pas être placées à l'envers dans le paloxe.
- Les batteries au plomb ne doivent pas être empilées plus haut que le bord du paloxe.
- Stocker les paloxes en un endroit protégé des conditions météorologiques.
- Remettre les batteries de traction (en bac métal) sur palette.

Récupération sur palette:

- En plus des conditions ci-dessus, les batteries ne doivent pas être endommagées.
- La surface des batteries ne doivent pas présenter de résidu d'électrolytes.
- Pour le transport, les batteries doivent être assurées de manière à ne pas pouvoir se renverser ou glisser.

Juste

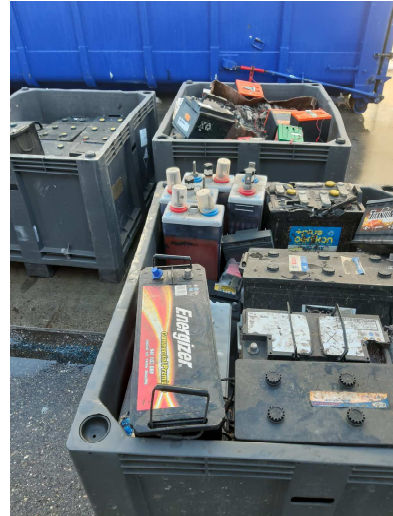


Faux

Batterie de traction pas en paloxe.



Niveau des batteries au plomb au-dessus du paloxe: faux.



Batteries couchées.



Batteries mélangées.



Pour toutes questions complémentaires, nous sommes à votre disposition au **0800 258 652** ou par **mail@altola.ch**.

Le numéro

0800 Altola
258652



une
entreprise
de **vigier**